

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 7 avril 2025 à 20h00 au Centre administratif à Sept-Îles.

Sont présents

M^{me} Claire Barriault
M^{me} Cindy Bourgeois
M^{me} Ginette Fontaine
M^{me} Caroline Leduc
M^{me} Lyne Lévesque
M^{me} Marie-Josée Pouliot
M^{me} Mélanie Raymond
M^{me} Kyra Robertson
M^{me} Jessica St-Laurent
M. Denis Clements
M. Amaury LeBoyer
M. Martin Labbé
M. Daniel Poitras
M. Maxime Thériault

Est absente

M^{me} Stéphanie Pineault-
Chambers

Sont aussi présents

M. Marc-André Masse,
directeur général

M^{me} Mireille Lejeune,
Secrétaire générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Mireille Lejeune valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h00.

RÉFLEXION

On se souhaite un beau printemps.

CA 2024-2025/050

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Martin Labbé et résolu que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/051

PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois et résolu que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

Adopté à l'unanimité



**ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT/
7 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT la volonté du CA d'optimiser l'efficacité des rencontres par la mise en place d'un ordre du jour de consentement;

CONSIDÉRANT que les administrateurs ont pris connaissance à l'avance des documents;

CONSIDÉRANT que si un administrateur estime qu'un élément de l'ordre du jour de consentement mérite d'être examiné et discuté avant décision, il peut en faire part au conseil et que ce point sera alors retiré de l'ordre du jour de consentement pour être discuté;

CONSIDÉRANT que seuls les sujets non controversés qui ne nécessitent pas de délibération peuvent faire partie de l'ordre du jour de consentement;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Clements et résolu D'ADOPTER les points suivants à l'ordre du jour de consentement :

- Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025;
- Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/052.1**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT l'article 170, 2^e paragraphe de la « Loi sur l'instruction publique » : « Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal du 27 janvier 2025 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ et résolu de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal.

CA 2024-2025/052.2**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025**

IL EST PROPOSÉ et résolu d'accepter le procès-verbal suivant tel que présenté :

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2025 du conseil d'administration tel que déposé.

**CALENDRIERS 2025-2026 - FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES
ET FORMATION PROFESSIONNELLE/**

CONSIDÉRANT l'article 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique qui mentionne que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE les calendriers choisis respectent les paramètres adoptés le 4 novembre 2024 par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation effectuée;



IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et résolu **D'ÉTABLIR** les calendriers de l'année scolaire 2025-2026 tels que présentés pour les ordres d'enseignement suivants :

Formation générale des adultes;
Formation professionnelle.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/054

MODIFICATION AU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS

CONSIDÉRANT la correspondance du Secrétariat du Conseil du trésor du 5 mars 2025 concernant les lignes de conduite en matière de contrats publics dans le contexte des tensions commerciales avec le gouvernement des États-Unis qui mentionne qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation du dirigeant de notre organisme pour acquérir, de gré à gré, un bien via une place de marché en ligne, sauf lorsque l'entreprise qui opère cette place de marché à un point de vente au détail au Québec ou lorsqu'elle a pour activité principale la vente de biens québécois;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministère de l'Éducation portant sur les tarifs douaniers dans laquelle il est mentionné que pour déroger des restrictions prescrites lors d'octroi d'un contrat de gré à gré, qui consiste à s'approvisionner auprès d'entreprises ayant un établissement au Québec ou dans les territoires visés par les accords (excluant les États-Unis) le dirigeant de l'organisme public doit préalablement l'autoriser par écrit;

CONSIDÉRANT que le dirigeant de l'organisme public est le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les nouvelles obligations liées aux achats hors Québec nécessiteraient la mise en place d'un mécanisme d'approbation laborieux dans le cas où le conseil d'administration conservait la responsabilité de l'autorisation mentionnée plus haut;

CONSIDÉRANT que l'achat québécois demeurera une priorité pour le Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et résolu :

• **DE MODIFIER** le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire du Fer*, adopté le 27 janvier 2025 (CA 2024-2025/046) :

– En y ajoutant à l'article 134 un point qui se lirait comme suit :
Conclure un contrat de gré à gré avec une entreprise située à l'extérieur du QC;

– En y ajoutant l'article 168.1 qui se lirait comme suit :
Autoriser l'acquisition d'un bien de gré à gré via une place de marché en ligne lorsque le contrat est visé au premier alinéa de l'article 14 de la Loi;

• **DE DÉLÉGUER** ces fonctions au directeur général, qui s'engage à faire une reddition de compte au CA des autorisations données.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/055

CODE D'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT la correspondance de la Sous-ministre Madame Carol Arav du 5 mars 2025 faisant référence au décret prévoyant que chaque Organisme scolaire, doit, dès à présent, se doter d'un code d'éthique selon la forme prescrite par le ministre;



CONSIDÉRANT que chaque organisme scolaire doit avoir adopté son code d'éthique dans un délai de 30 jours;

CONSIDÉRANT que le MEQ a mis à la disposition des centres de services scolaires un code d'éthique qui respecte la forme prescrite;

CONSIDÉRANT le résultat des consultations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Marie-Josée Pouliot et résolu **D'ADOPTER** le *Code d'éthique* tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/056

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE D'ACTES DE VIOLENCE ET DE SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

CONSIDÉRANT l'obligation découlant de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail prescrivant l'adoption par tout centre de services scolaire d'une Politique de prévention et de prise en charge d'actes de violence et de situations de harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT le résultat des consultations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Claire Barriault et résolu **D'ADOPTER** la *Politique de prévention et de prise en charge d'actes de violence et de situations de harcèlement psychologique* telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

CA 2024-2025/057

DIRECTION GÉNÉRALE

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

BLOC SUJETS

DÉCLARATION D'INTÉRÊT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le conseil d'administration accueille une dénonciation d'intérêt faite par le directeur général.

CA 2024-2025/058

REMERCIEMENTS À MADAME LISE MADORE

CONSIDÉRANT que Madame Lise Madore a assuré la continuité et la stabilité de l'organisation durant la période de transition entre le départ du directeur général en juillet 2024 et la nomination par le Secrétariat aux emplois supérieurs du nouveau directeur général le 17 février 2025;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Daniel Poitras et résolu :

- Que le conseil d'administration exprime sa gratitude à Madame Lise Madore pour son leadership et son dévouement;



- De mandater la secrétaire générale pour transmettre cette résolution à Madame Lise Madore.

COMITÉ DE PARENTS

- Soirée reconnaissance le 5 juin (changement de salle à envisager);
- Optik 360 travaille sur la vidéo promotionnelle de l'OPP;
- Le comité a donné 500 \$ au comité EHDAA pour son projet de cour accessible à Jacques-Cartier;
- Retour du projet d'encouragement aux OPP de 250 \$ pour divers projets;
- Les élections des représentants parents au CA auront lieu à la prochaine rencontre.

EHDAA

En attente de la nouvelle coordonnatrice des services éducatifs.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pas de questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le suivi de la rencontre a été fait en plénier.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le suivi de la rencontre a été fait en plénier.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le suivi de la rencontre a été fait en plénier.

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Aucun suivi.

COMITÉ D'ANALYSE DES BASSINS

Aucun suivi.

CA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES

Aucun suivi.



LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Maxime Thériault et résolu que la séance soit levée à 20h16.

La prochaine séance ordinaire est prévue le 26 mai 2025. Une séance extraordinaire est à prévoir le 5 ou le 12 mai. La convocation sera envoyée dès que possible.

Adopté à l'unanimité

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Amaury LeBoyer
Président

Mireille Lejeune
Secrétaire de la réunion

